

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2c/133-07
Séance du 07 DEC. 2007

POLE DE COMPETITIVITE « VEHICULE DU FUTUR » PROJET « TestInView »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une subvention de 163 000 € à l'Université de Haute Alsace – ENSISA lui permettant d'acquérir les équipements nécessaires au projet TestInView,
- ❖ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme F028, chapitre 204 enveloppe 98497, nature 20417, fonction 93 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH